

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 12 septembre 2022
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Quatre (4) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Susie Benoit	Directrice des Finances
Sont absents :	Joanne Doiron	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Yolan Thomas déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.7 « Arrêté sur le contrôle des animaux ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal des réunions précédentes
 - 5.1 Réunion ordinaire du 8 août 2022.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 25 août 2022.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 1^{er} septembre 2022.
6. Présentation des rapports.

7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Soumission reçue – Marché Centre-Ville – Toiture.
 - 7.2 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers centrale – Toiture.
 - 7.3 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers sud – Toiture.
 - 7.4 Demande d'autorisation - Article 98 du plan rural.
 - 7.4.1 Chemin de la Pointe (Haut-Sheila).
 - 7.4.2 Chemin Catherine (Val-Comeau).
 - 7.4.3 Allée John (Val-Comeau).
 - 7.4.4 Allée Gérard (Pont LaFrance).
 - 7.5 Demande de financement par débentures.
 - 7.6 Démolition d'un bien excédentaire.
 - 7.7 Arrêté sur le contrôle des animaux.
 - 7.7.1 Lecture intégrale de l'arrêté 036-00-2020.
 - 7.7.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 036-00-2020.
 - 7.8 Arrêté de fermeture de rue – Rue du Quai, Val-Comeau.
 - 7.8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 043-00-2022.
 - 7.8.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 043-00-2022.
 - 7.9 Modification au code de déontologie du conseil municipal.
 - 7.9.1 Première lecture de l'arrêté 029-01-2019.
 - 7.9.2 Deuxième lecture de l'arrêté 029-01-2019.
 - 7.10 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au plan rural - Service de construction (entrepreneur général et spécialisé).
 - 7.11 Vente terrain Parc commercial – Modification d'une entente.
 - 7.12 Semaine de la municipalité 2022.
 - 7.13 Entente pour l'entretien des routes.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 12.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 8.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2022-226

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.13 « Entente pour l'entretien des routes ».

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 8 août 2022.

Résolution 2022-227

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 août 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 25 août 2022.

Résolution 2022-228

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 25 août 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.3 Réunion extraordinaire du 1er septembre 2022.

Résolution 2022-229

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1er septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution 2022-230

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de publier sur le compte Facebook de la municipalité le tableau concernant le dossier sur le transfert des routes afin d'informer la population sur ce dossier.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

- Aucun.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Soumission reçue – Marché Centre-Ville – Toiture.

Résolution 2022-231

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Yolán Thomas

QUE suite aux recommandations du consultant et du département des Travaux publics, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Toiture – Marché Centre-Ville (Projet 22-22-(2)), soit l'entreprise Tico Entreprise Inc. au montant de 38 921,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.2 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers centrale – Toiture.

Résolution 2022-232

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite aux recommandations du consultant et du département des Travaux publics, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Amélioration de la caserne de pompiers centrale - Toiture (Projet 22-23-(2)), soit l'entreprise Tico Entreprise Inc. au montant de 36 746,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.3 Soumission reçue – Amélioration de la caserne de pompiers sud – Toiture.

Résolution 2022-233

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE suite aux recommandations du consultant et du département des Travaux publics, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Amélioration de la caserne de pompiers sud - Toiture (Projet 22-24-(2)), soit l'entreprise Tico Entreprise Inc. au montant de 21 852,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.4 Demande d'autorisation - Article 98 du plan rural.

7.4.1 Chemin de la Pointe (Haut-Sheila).

Résolution 2022-234

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20145553 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé chemin de la Pointe à Haut-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20145553 et situé sur l'accès privé intitulé chemin de la Pointe à Haut-Sheila.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité.

ADOPTÉE

7.4.2 Chemin Catherine (Val-Comeau).

Résolution 2022-235

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20665121 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé chemin Catherine à Val-Comeau.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20665121 et situé sur l'accès privé intitulé chemin Catherine à Val-Comeau.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit accès privé qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité, sauf si le service est déjà offert par la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit accès privé si la collecte des déchets solides n'est pas déjà offerte et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit accès privé n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20665121 de s'en assurer.

5 OUI
3 NON

ADOPTÉE

7.4.3 Allée John (Val-Comeau).

Résolution 2022-236

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20766275 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre le remplacement d'un bâtiment sur une même fondation et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé allée John à Val-Comeau.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20766275 et situé sur l'accès privé intitulé allée John à Val-Comeau.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit accès privé qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité, sauf si le service est déjà offert par la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit accès privé si la collecte des déchets solides n'est pas déjà offerte et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit accès privé n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20766275 de s'en assurer.

ADOPTÉE

7.4.4 Allée Gérard (Pont LaFrance).

Résolution 2022-237

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20831558 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir remplacer le chalet existant par un chalet 4 saisons dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé allée Gérard à Pont LaFrance.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20831558 et situé sur l'accès privé intitulé allée Gérard à Pont LaFrance.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité.

5 OUI

3 NON

ADOPTÉE

7.5 Demande de financement par débentures.

Résolution 2022-238

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit résolu que le greffier, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick des débentures de la Municipalité régionale de Tracadie d'un montant de 1 250 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il

est résolu que la Municipalité régionale de Tracadie convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts desdites débentures.

ADOPTÉE

7.6 Démolition d'un bien excédentaire.

Résolution 2022-239

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE dans le cadre d'un appel d'offres public pour la vente d'un bâtiment situé sur le terrain ayant le NID 20902755 et situé au 3356, rue Principale, la municipalité n'a pas reçu d'offre valide.

IL EST RÉSOLU QUE l'administration municipale soit autorisée à procéder à un appel d'offres pour la démolition dudit bâtiment.

ADOPTÉE

7.7 Arrêté sur le contrôle des animaux.

Le conseiller Yolán Thomas ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée des discussions et du vote.

7.7.1 Lecture intégrale de l'arrêté 036-00-2020.

Résolution 2022-240

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE l'arrêté no 036-00-2020 intitulé « Arrêté sur le contrôle des animaux » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 036-00-2020.

Résolution 2022-241

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 036-00-2020 intitulé « Arrêté sur le contrôle des animaux » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

Les membres du conseil demandent que la population soit informée du présent arrêté.

7.7.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 036-00-2020.

Résolution 2022-242

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 036-00-2020 intitulé « Arrêté sur le contrôle des animaux » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la 3^e lecture par son titre de l'arrêté 036-00-2020.

Le conseiller Yolán Thomas reprend son siège.

7.8 Arrêté de fermeture de rue – Rue du Quai, Val-Comeau.

7.8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 043-00-2022.

Résolution 2022-243

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE l'arrêté no 043-00-2022 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une partie de la rue du Quai à Val-Comeau » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 043-00-2022.

Résolution 2022-244

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 043-00-2022 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une partie de la rue du Quai à Val-Comeau » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.8.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 043-00-2022.

Résolution 2022-245

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE l'arrêté no 043-00-2022 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une partie de la rue du Quai à Val-Comeau » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la 3^e lecture par son titre de l'arrêté 043-00-2022.

7.9 Modification au code de déontologie du conseil municipal.

7.9.1 Première lecture de l'arrêté no 029-01-2019.

Résolution 2022-246

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 029-01-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 1^{ère} lecture par son titre de l'arrêté 029-01-2019.

7.9.2 Deuxième lecture de l'arrêté 029-01-2019.

Résolution 2022-247

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 029-01-2019 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 2^e lecture par son titre de l'arrêté 029-01-2019.

7.10 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au plan rural - Service de construction (entrepreneur général et spécialisé).

Résolution 2022-248

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QUE CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre l'aménagement d'un service de construction (entrepreneur général et spécialisé) comprenant un entrepôt, un atelier de réparation, un bureau et de l'entreposage en cour extérieure sur la propriété ayant le NID 20143822 et située au 4199, rue Foster à Tracadie-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

ADOPTÉE

7.11 Vente terrain Parc commercial – Modification d'une entente.

Résolution 2022-249

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'entente entre la municipalité et Simon's Truck Stop Inc. pour la vente d'un terrain dans le parc commercial de Tracadie soit modifiée pour y inclure une clause confirmant que la municipalité accepte de ne pas vendre pour une période de dix (10) ans une propriété municipale pour y aménager une halte routière pour camions.

ADOPTÉE

7.12 Semaine de la municipalité 2022.

Des membres du conseil demandent que soit organisée une activité pour la Semaine de la municipalité comme une journée portes ouvertes à l'hôtel de ville.

Résolution 2022-250
Proposé par Chantal Mazerolle
Appuyé par Rita Benoit

CONSIDÉRANT QUE la participation communautaire aux élections locales et le taux de participation des électeurs sont importants, et

CONSIDÉRANT QUE l'engagement communautaire dans le processus décisionnel de la municipalité est essentiel à un système démocratique sain, et

CONSIDÉRANT QUE la compréhension des opérations et des services offerts par l'administration locale est d'une importance primordiale pour une participation significative au niveau local,

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité régionale de Tracadie déclare par la présente la semaine du 19 au 25 septembre 2022 la Semaine de la municipalité.

ADOPTÉE

7.13 Entente pour l'entretien des routes.

Résolution 2022-251
Proposé par Chantal Mazerolle
Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le conseil municipal accepte de signer l'entente révisée 2022 entre la municipalité et le ministère des Transports et de l'Infrastructure concernant le kilométrage pour l'entretien d'été et d'hiver des routes et chemins situés sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 12.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 8.

Reçues : 1, 3, 6 et 7.

Pour information.

- No. 2 - Michel Belliveau, Miss Teen Atlantic Canada Pageant – Demande pour que Samuel Albert signe le livre d'or de la municipalité.**

Résolution 2022-252

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter à un prochain Plénier, la présente demande pour une signature du livre d'or et la demande pour Karine St-Cœur ainsi que la possibilité d'avoir une politique pour la signature du livre d'or.

ADOPTÉE

- No. 4 - Partenariat du cancer du sein et des cancers féminins NB – Invitation à « Coloriez le NB en rose » en octobre Mois de sensibilisation au cancer du sein.**

Résolution 2022-253

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE la municipalité publicise le mois d'octobre comme Mois de sensibilisation du cancer du sein et que l'hôtel de ville soit illuminé en rose.

ADOPTÉE

- No. 5 - Regroupement des bénéficiaires de la PA – Demande d'accès au marché Centre-Ville pour des buffets et le défilé de Noël.**

Résolution 2022-254

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Yolán Thomas

QUE la municipalité accorde au Regroupement des bénéficiaires de la Péninsule acadienne l'accès au marché Centre-Ville pour buffets aux dates demandées si celles-ci sont disponibles.

ADOPTÉE

Résolution 2022-255

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

QUE la demande du regroupement des bénéficiaires de la Péninsule acadienne pour la fermeture de la rue Principale pour la parade de Noël soit apportée à une prochaine réunion du comité Plénier.

ADOPTÉE

No.8 - Club de hockey Alpines – Demande de partenariat pour la location de l'aréna pour les saisons 2022 à 2025.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- Le conseiller Guy Basque remercie les organisateurs pour un tournoi provincial de soccer qui a eu lieu dans la municipalité. Le conseiller Basque souligne qu'il a reçu plusieurs commentaires positifs sur ce tournoi, mais qu'il y avait des lacunes de la part de la municipalité et que cela soit apporté lors d'une prochaine séance de travail.

Résolution 2022-256

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Yolán Thomas

QUE le conseil discute lors d'une prochaine réunion du comité Plénier les lacunes qu'il y a eu lors d'un tournoi de soccer.

ADOPTÉE

- La conseillère Rita Benoit félicite M. Marc Comeau pour l'organisation du 75^e anniversaire de la Légion royale et demande que lui soit envoyée une lettre de félicitations. La conseillère Benoit invite la population à visiter le parc des vétérans. La conseillère Benoit souligne également la Journée nationale des policières.
- Le conseiller Geoffrey Saulnier informe le public que le président du comité du bingo de Brantville l'a informé que le pique-nique de Brantville avait été une réussite et le conseiller Saulnier félicite Fernand Thibodeau. Le conseiller Saulnier fait aussi part d'une plainte d'une citoyenne pour la quantité de déchets le long des berges.
- Le maire Denis Losier dit que malgré certaines rumeurs, il est toujours en bonne santé et qu'il ne prévoit pas annoncer sa démission comme maire.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne félicite le travail de Murielle Bertrand pour l'entretien de la chapelle Saint-Joseph et demande que la municipalité lui envoie une lettre de félicitations. La citoyenne fait aussi des commentaires concernant les déchets.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 21h20 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal